

Demande d'implantation et d'exercice d'un usage conditionnel de « centre d'entraide ou de ressource communautaire » au 350 rue Paul-Émile-Lamarche par La Maisonnée Nicolet-Yamaska

AUX CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE NICOLET AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée qu'il y aura une séance ordinaire du conseil municipal lundi, le 24 août 2026 à 19 :00, dans la salle des délibérations du conseil sise au 180, rue de Monseigneur-Panet à Nicolet.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande d'implantation et d'exercice d'un usage conditionnel :

Numéro de lot : 5 044 357 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Nicolet.

Adresse : 350 rue Paul-Émile-Lamarche, Ville de Nicolet

Zone : H01-108.

Nature et effet : La coopérative de solidarité d'aide domestique La Maisonnée Nicolet-Yamaska a fait parvenir une demande d'implantation et d'exercice d'un usage conditionnel de « centre d'entraide ou de ressource communautaire » (classifié p2e-05 au *Règlement de zonage*) pour la propriété située au 350 rue Paul-Émile-Lamarche dans le contexte où cette propriété est située à l'intérieur de la zone H01-108 du plan de zonage de la Ville qui n'autorise pas ce type d'activité. Cette demande vise à permettre l'implantation de leur siège social.



Milieu environnant dans un rayon de 100 m

Au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À NICOLET ce 7 août 2026.

Brigitte Lagadec
Assistante-greffière